

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2010

I. Rapport d'activité

A. Activité

1. Comptes consolidés synthétiques

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé au premier semestre 2010 s'établit à 10 328 milliers d'euros soit une progression de 0,9 % par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit, en fonction de la nature de l'activité :

- ⇒ Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 9 961 K€, en hausse de 1,9 % par rapport au 30 juin 2009 ;
- ⇒ Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 199 K€ est stable a plus 0,57 % par rapport au 30 juin 2009 ;
- ⇒ Chiffre d'affaires lié aux refacturations et loyers : 168 K€. est lui en baisse de 36%)

Le résultat courant opérationnel s'établit à 1 084 K€ en hausse de 17 %.

Les charges de personnel s'établissent à 3 571 K€ en baisse de 6,3 %.

Le résultat net consolidé - part du groupe de l'exercice affiche un bénéfice de 521 K€, contre un bénéfice de 311 K€ au 30 juin 2009.

(en K€)	30/06/10 IFRS	30/06/09 IFRS
Chiffre d'affaires	10 328	10 233
Résultat courant opérationnel	1 084	927
Résultat opérationnel	1 324	1 167
Coût de l'endettement financier net	- 395	- 496
Résultat avant impôt	1 014	663
Résultat net	521	311

2. Comptes sociaux SA Les Hôtels de Paris

Le chiffre d'affaires s'élève à la somme de 9 080 K€ et le résultat courant avant impôt affiche un résultat positif de 791 K€.

B. Faits marquants

1. Contrôle fiscal de la SA Les Hôtels de Paris :

Contrôles portant sur la période du 1er janvier 2002 au 30 juin 2005 pour un montant total de 1 115 K€ dont 106 K€ de pénalité.

Le 14 février 2007 ces redressements ont été contestés dans une réclamation contentieuse, et abandonnés à hauteur de 445 K€ par l'administration en date du 15 juin 2007. La société a accepté et réglé la somme de 166 K€. En date du 15 décembre 2008, l'administration a remis en recouvrement la somme de 1 115 K€, incluant les 445 K€ qui avaient été dégrévés en 2007. Les redressements sont intégralement provisionnés dans les comptes et font l'objet d'une réclamation contentieuse déposée le 12 janvier 2009 rejetée le 2 juillet 2009. Un mémoire introductif d'instance a été déposé le 4 septembre 2009 et le tribunal n'a pas encore à ce jour rendu de jugement.

Contrôles portant sur la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007

En date du 7 mars 2008, l'administration fiscale a notifié un avis de contrôle de comptabilité à la société portant sur la période du 01/07/2005 au 31/12/2006 et jusqu'au 31/12/2007 pour la TVA.

En date du 11 décembre 2008, l'administration fiscale a notifié les redressements suivants :

- Au titre de l'impôt sur la société la somme de 212 K€.
- Au titre de la TVA 2005 à 2007, la somme de 65 K€.

Ces sommes ont été entièrement provisionnées dans les comptes et ont fait l'objet d'une réclamation contentieuse en novembre 2009.

Suite au rejet de la réclamation en date du 2 mars 2010, un mémoire introductif d'instance a été déposé le 20 avril 2010, le tribunal n'a pas encore à ce jour rendu de jugement.

2. Evolution des procédures dans le cadre du litige Villa Royale

Sur la reconnaissance d'un faux

Au cours de l'exercice précédant, la Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné, devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse, les parties adverses, aux fins de faire constater judiciairement la fausseté du document établi à l'origine du litige et ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 et aux décisions subséquentes. Par décision du 15 juillet 2008 le tribunal avait débouté la société qui avait fait appel du jugement.

Le 14 janvier 2010, la cour d'appel d'Aix en Provence par un arrêt au fond a déclaré que la pièce ayant servi de fondement au jugement du 29 mars 2006 était un faux.

Le 8 mars 2010, la SLIH s'est pourvue en cassation contre les arrêts rendus les 18 juin 2009 et 14 janvier 2010 par la cour d'appel d'Aix en Provence, mais en date du 25 mai 2010, la SLIH s'est désistée de ce pourvoi.

Sur la base de la décision du 14 janvier 2010, la société Nouvelle du Royal Pigalle a introduit un recours en révision contre l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 29 mars 2006. Dans cette nouvelle procédure, la Cour a fixé son calendrier comme suit, clôture le 5 janvier 2011 et plaidoiries le 9 février 2011

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

C. Perspectives

Perspectives d'activité

L'avance observée du chiffre d'affaires en juillet (6,2 %) et en septembre 2010 a été compensée par le recul constaté sur le mois d'août (-5,7 %), ce qui devrait quand même permettre une hausse constatée de 3.4% à la fin du troisième trimestre.

Le portefeuille des réservations pour la fin de l'année est en phase avec celui de l'année passée et devrait permettre de maintenir l'avance de chiffre d'affaires constatée sur le premier semestre.

La mise en place de différé d'amortissement des emprunts avec certain partenaire financier pour l'exercice permet à la société de résorber les retards dus à la crise financière.

D. Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Patrick Machefert
Président Directeur Général

II. Comptes consolidés au 30 juin 2010

A. Bilan consolidé en normes IFRS

Actif (en milliers d'euros)	30/06/10	31/12/09
Goodwill fonds de commerce	31 205	31 205
Immeuble de placement	3 376	3 376
Immobilisations incorporelles	64	64
Immobilisations corporelles	33 742	34 001
Titres mis en équivalence	1 144	1 059
Autres immobilisations financières	234	236
Actif d'impôt différé	1 359	1 458
Total actifs non courants	71 125	71 399
Stocks et encours	90	97
Créances clients et comptes rattachés	2 141	2 153
Autres créances et comptes de régularisation	3 659	3 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie	198	127
Total actifs courants	6 087	5 847
Total actif	77 211	77 245

7 Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009, n'ont pas pu être approuvés à la date de publication des comptes semestriels en raison du report de l'assemblée générale annuelle au 29 octobre 2010.

Passif (en milliers d'euros)	30/06/10	31/12/09 *
Capital	661	661
Prime d'émission	10 036	10 036
Prime de fusion	19 836	19 836
Réserves consolidées – part du groupe	6 415	7 265
Réserves consolidées – part des minoritaires	0	0
Résultat de l'exercice- part du groupe	521	- 851
Résultat de l'exercice – part des minoritaires	0	0
Total capitaux propres	37 468	36 947
Dettes financières long terme (part > à 1 an)	16 756	17 530
Impôt différé passif	3 228	3 120
Provisions pour risque et charge à caractère non courant	2	2
Autres passifs non courants	3 549	3 797
Total passifs non courants	23 546	24 448
Dettes financières (part < à 1 an)	5 387	4 693
Provisions pour risque et charge à caractère courant (< à 1 an)	659	691
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 923	3 317
Dettes fiscales et sociales	6 584	6 533
Autres dettes et comptes de régularisation	655	615
Total passif courant	16 196	15 849
Total passif	77 211	77 245

* Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009, n'ont pas pu être approuvés à la date de publication des comptes semestriels en raison du report de l'assemblée générale annuelle au 29 octobre 2010

B. Compte de résultat consolidé en normes IFRS

Compte de résultat (en milliers d'euros)	30/06/10 6 mois	30/06/09 6 mois
Chiffre d'affaires	10 328	10 233
Achats d'exploitation	- 4 476	- 4 796
Charges de personnel	- 3 571	- 3 813
Impôts et taxes	- 588	- 561
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	- 539	- 139
Autres produits et charges	- 71	2
Charges courantes opérationnelles	- 9 244	- 9 306
Résultat courant opérationnel	1 084	927
Autres produits et charges opérationnels	240	240
Résultat opérationnel	1 324	1 167
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	72	59
Coût de l'endettement financier brut	- 467	- 555
Coût de l'endettement financier net	- 395	- 496
Résultat opérationnel après coût de l'endettement	929	670
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	85	- 8
Résultat avant impôt	1 014	663
Charge d'impôt courant	- 286	- 469
Charge d'impôt différé	- 207	117
Résultat net après impôt des activités poursuivies	521	311
Résultat net des activités abandonnées et destinés à être cédés		
Résultat net de l'ensemble consolidé	521	311
Résultat net part des minoritaires	0	0
Résultat net part du groupe	521	311
Nombre moyen d'actions	4 333 103	4 333 103
Résultat par action des activités poursuivies	0,12	0,07
Résultat par action	0,12	0,07

Etat de résultat global (en milliers d'euros)	30/06/10 6 mois	30/06/09 6 mois
Réévaluation des immobilisations corporelles		
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	0	219
Charge nette d'impôt sur le résultat comptabilisée directement en capitaux propres	0	-73
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	146
Résultat de la période	521	311
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	521	457

C. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/06/10 6 mois	31/12/09 * 12 mois
Trésorerie à l'ouverture	(1 904)	(1 235)
Résultat net des sociétés intégrées	521	(851)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	292	1 575
Variation des impôts différés	206	465
Plus values de cession nette d'impôt		
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(85)	(13)
Coût de l'endettement financier net	395	1 072
Capacité d'autofinancement	1 328	2 248
Variation sur clients et autres créances	(180)	(371)
Variation sur fournisseurs et autres dettes	(314)	1 235
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	(494)	864
Opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(62)	(125)
Acquisition d'immobilisations financières		
Cession d'immobilisations incorporelles		
Cession d'immobilisations corporelles		
Cession d'immobilisations financières		
Entrée de périmètre		
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées et destinées à être cédées		
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(62)	(125)
Opérations de financement		
Remboursement sr immobilisations en crédit bail		
Augmentation (réduction) de capital et prime d'émission nette de frais		
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	(545)	(2 584)
Intérêts financiers nets versés	(395)	(1 502)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(940)	(3 656)
Variation de la trésorerie	(167)	(669)
Trésorerie à la clôture	(2 071)	(1 904)

* Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009, n'ont pas pu être approuvés à la date de publication des comptes semestriels en raison du report de l'assemblée générale annuelle au 29 octobre 2010

D. Variation des capitaux propres consolidés au 30 juin 2010

en Keuros	Part du groupe							Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux -propres - part du groupe	Capitaux -propres - part des minoritaires		
Capitaux propres au 31 décembre 2008	661	29 872	7 144	0	37 677	0	37 676	
Opérations sur capital								
Paiement fondés sur des actions								
Opérations des titres auto-détenus								
Dividendes								
Résultat net de l'exercice			(851)		(851)		(851)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				121			121	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	(851)	121	(851)	0	(730)	
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31 décembre 2009	661	29 872	6 293	121	36 947	0	36 947	
Opérations sur capital								
Paiement fondés sur des actions								
Opérations des titres auto-détenus								
Dividendes								
Résultat net de l'exercice			521		521		521	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	521		521	0	521	
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 30 juin 2010	661	29 872	6 814	121	37 468		37 468	

* Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009, n'ont pas pu être approuvés à la date de publication des comptes semestriels en raison du report de l'assemblée générale annuelle au 29 octobre 2010

III. Notes relatives aux comptes consolidés semestriels

Les Hôtels de Paris (la « Société ») et ses filiales (formant ensemble le « Groupe ») possèdent et/ou gèrent 24 hôtels sur Paris.

Les comptes semestriels du groupe Les Hôtels de Paris couvrent une période de 6 mois, du 1^{er} janvier au 30 juin 2010.

La Société est cotée à la Bourse de Paris Eurolist C.

La publication de ces Etats financiers consolidés résumés a été approuvée par le Conseil d'Administration du 4 octobre 2010.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009, n'ont pas pu être approuvés à la date de publication des comptes semestriels en raison du report de l'assemblée générale annuelle au 29 octobre 2010. En conséquence, le résultat 2009 n'a pas été affecté.

A. Principes comptables

1. Référentiel comptable

En application des règlements européens, les états financiers du groupe Les Hôtels de Paris sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne. Les états financiers consolidés au 30 juin 2010 sont établis suivant des principes et méthodes comptables identiques à ceux retenus par le Groupe au 31 décembre 2009.

Les notes annexes des états financiers consolidés au 30 juin 2010 sont présentées de façon résumée, conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire. Elles ne comportent donc pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2009 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués. Il s'agit des normes :

- l'ensemble des normes amendées dans le cadre de l'amélioration des IFRS publié le 23 janvier 2009 au Journal Officiel de l'Union Européenne ;
- IAS 1 révisée « Présentation des États Financiers » ;
- IAS 19 amendée « Avantages du personnel », sans impact sur les comptes ;
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts », sans impact sur les comptes ;
- IAS 32 amendée « Instruments financiers – classification des puttable instruments », sans impact sur les comptes ;
- IAS 40 amendée « Immeubles de placement en cours de construction ou d'aménagement », sans impact sur les comptes ;
- IFRS 2 « Amendements relatifs aux conditions d'acquisitions et aux annulations », sans impact sur les comptes ;
- Amendement IFRS 1 / IAS 27 : coût d'un investissement dans une filiale, une co-entreprise et une joint-venture, sans impact sur les comptes ;
- IFRS 8 « Segments opérationnels », sans impact sur les comptes ;
- IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients », sans impact sur les comptes.

Ainsi au cours du premier semestre 2010 IAS 1 révisée est la seule nouvelle norme ayant un impact sur les comptes. Le Groupe a choisi de présenter suivant IAS 1 (révisée) sa performance dans deux états différents (le compte de résultat et l'état du résultat global). Les variations dans les capitaux propres qui ne trouvent pas leur origine dans une transaction avec les actionnaires (désormais

obligatoirement présentées séparément de celles ayant pour origine une transaction avec les actionnaires) sont incluses dans l'état du résultat global.

En outre, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les textes qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2010.

En date du 14 janvier 2010, le Conseil National de la Comptabilité a publié un communiqué relatif au traitement comptable de la Contribution Economique Territoriale (CET) introduite en France par la Loi de Finances 2010 du 31 décembre 2009 réformant la Taxe Professionnelle. Le communiqué précise que la CET inclut une composante assise sur la valeur ajoutée (CVAE) et que le manque de précision de la norme IAS 12 et des délibérations de l'IFRIC ne permettent pas de qualifier d'impôt sur le résultat ou de charge d'exploitation. Le communiqué demande aux entreprises de justifier en annexe aux comptes consolidés 2009 le traitement comptable retenu et le montant des impôts différés provisionnés par résultat en 2009 au cas où l'entreprise retiendrait la qualification d'impôt sur le résultat. Le groupe les hôtels de Paris n'a pas finalisé l'étude d'impact de la nouvelle CVAE sur ses comptes avec ses conseils. Les conséquences du communiqué de l'ANC seront donc tirées par le groupe dans ses comptes au 31 décembre 2010.

2. Principes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir de situations au 30 juin 2010.

Les principes et méthodes de consolidation sont les mêmes que pour les comptes consolidés au 31 décembre 2009. Ces principes sont décrits dans le rapport annuel déposé sur le site Internet d'information financière de la société (<http://www.leshotelsdeparis.biz>)

3. Méthodes et règles d'évaluation

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de la période.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les pertes de valeur d'actifs non financiers, les écarts d'acquisition et les provisions pour risques.

4. Saisonnalité de l'activité

L'activité de la société n'est pas soumise à une saisonnalité de nature à affecter de manière sensible la compréhension des états financiers semestriels.

B. Périmètre et méthodes de consolidation

Au cours de la période, il n'y a pas eu de changement de périmètre.

C. Notes sur le compte de résultat

1. Analyse du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Activités hôtelières	9 961	9 775
Prestations de mandat de gestion	199	198
Autres	168	260
Total	10 328	10 233

2. Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Energie	287	278
Entretien et maintenance	366	271
Nettoyage	395	472
Personnel détaché	58	24
Locations et charges locatives	1 501	1 616
Communication	37	33
Honoraires	181	239
Commissions d'intermédiaires	708	725
Autres charges d'exploitation	843	1 138
Total charges d'exploitation	4 476	4 796

Au 30 juin 2010, les loyers s'élèvent à 1 501 K€ contre 1 616 K€ au 30 juin 2009.

Ces charges de loyers correspondent à des contrats de location simple.

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Locations immobilières (hôtels et siège)	1 255	1 216
Locations mobilières (dont linge)	243	388
Charges locatives	3	12
Total	1 501	1 616

3. Le coût de l'endettement financier brut

Les intérêts financiers constituant le coût de l'endettement financier brut sont liés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des organismes de crédit bail.

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Intérêts sur emprunts	154	257
Intérêts sur crédit bail	284	279
Découverts bancaires	29	19
Coût de l'endettement financier brut	467	555

4. Impôt

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, augmenté des contributions exceptionnelles applicables aux produits futurs, soit 33,33%.

La charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Impôts exigibles	287	468
Impôts différés	206	-116
Total	493	352

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Résultat avant impôts, écart d'acquisition, et quote-part mise en équivalence	929	670
Impôt théorique sur résultat	310	223
Différences permanentes	183	129
Charge nette d'impôt constatée dans les comptes	493	352

D. Notes sur le bilan

1. Les fonds de commerce et goodwill

(en milliers d'euros)	31/12/09	Augmentation	Diminution	30/06/10
Fonds de commerce	25 671			25 671
Goodwill sur filiales et participations	6 346			6 346
Dépréciation	-812			-812
Fonds de commerce et goodwill nets	31 205	0	0	31 205

2. Les immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/09	Augmentation	Diminution	Reclassement	30/06/10
Terrains	1 151				1 151
Constructions	22 801				22 801
Crédits-baux immobiliers et mobiliers	13 949				13 949
Matériels et outillages	2 423				2 423
Autres immobilisations	8 409	282			8 691
Montant brut	48 733	282	0	0	49 015
Amortissement et provisions des immobilisations	- 11 377	- 598			- 11 975
Reclassement provisions pour risques SNC Royale	- 1 273		71		- 1 202
Amortissement des crédits-baux immobiliers et mobiliers	- 2 081	- 15			- 2 096
Montant des amortissements.	- 14 731	- 613	71		- 15 273
Immobilisations corporelles nettes	34 002	- 331	71		33 742
Immeuble de Placement	3 376				3 376
Actifs destinés à être cédés	0				0

Les immobilisations financées par crédit bail sont incluses dans le tableau des immobilisations, et se ventilent par nature de contrat de la manière suivante au 30 juin 2010 :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Redevances
Constructions et terrains (*)	13 166	417
Climatiseur	327	0
Matériel informatique	327	0
Matériel vidéo et audio	129	3
Total	13 949	417

(*) la valeur des terrains s'élève à 1 557 K€

3. Les titres mis en équivalence

La société Hôtels et Restaurants de Paris SAS détenue à hauteur de 20% (HRP SAS) est consolidée par mise en équivalence.

La contribution de cette société au 30 juin 2010 s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Contribution aux capitaux propres	Contribution au résultat consolidé	Total
Hôtels et Restaurants de Paris SAS	1 058	85	1 143
Total	1 058	85	1 143

Au titre de la période, la société Hôtels et Restaurants de Paris dégage un résultat net bénéficiaire de 425 K€. Le résultat bénéficiaire à intégrer en consolidation s'établit à 85 K€.

4. Actifs et passifs détenus en vue de la vente ou activités en cours de cession

Il n'existe pas d'actif ou de passif détenu destiné à être cédé.

5. Capital

Au 30 juin 2010, le capital social est composé de 4 333 103 actions de 0,15€ de valeur nominale. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

(en euros)	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 433 103	660 577
Titres émis en cours d'exercice		
Titres en fin d'exercice	4 433 103	660 577

6. Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

(en milliers d'euros)	31/12/09	Dotation période	Reprise (non utilisée)	Reprise (utilisée)	Reclassement en dépréciation d'actif	30/06/10
Provision pour retraites	2	0				2
Provision pour risques et charges						
Total provisions à	2	0				2

caractère non courant					
Provisions fiscales, litiges et autres	690	20		51	659
Total provisions à caractère courant	692	20	0	51	0
					661

Les provisions concernent essentiellement une provision pour IS sur le terrain Losserand pour un montant de 610 K€:

7. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/09	30/06/10			
	Total	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits	11 768	11 493	2 132	4 921	4 440
Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit bail	8 492	8 121	832	3 995	3 293
Concours bancaires	1 802	2 269	2 269		
Emprunts et dettes financières diverses	160	260	227		33
Total	22 223	22 142	5 460	8 916	7 766

8. Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/06/10
Trésorerie	198
Equivalents de trésorerie (disponibilités, OPCVM)	
Dépréciation placements court terme	
Total	198
Concours bancaires	(2 269)
Trésorerie nette	(2 071)

9. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Les parties liées sont les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec Les Hôtels de Paris, ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations.

Le montant des prestations réalisées au cours de la période avec les sociétés liées, faisant l'objet de conventions réglementées est conforme aux conventions et aucune nouvelle convention n'est intervenue sur la période.

D'une manière générale, il n'y a pas eu d'évolution sur la période dans le périmètre des entreprises liées ou dans la nature des prestations.

Les modalités de règlement n'ont pas été nécessairement similaires sur le premier semestre 2010 et peuvent se traduire par des positions bilancielles ponctuellement différentes au 30 juin 2010 par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

10. Note relative au tableau de flux de trésorerie

Détermination de la capacité de financement.

(en milliers d'euros)	30/06/10	30/06/09
Résultat net des activités poursuivies	521	311
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalences	- 85	8
Dotations / reprises aux amortissements et provisions pour risques et charges	292	-30
Capacité d'autofinancement avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts	728	262

L'amélioration de la capacité d'autofinancement présentée ci-dessus s'explique par la reprise sur la période

11. Engagements

Les engagements du groupe tels qu'ils figurent dans l'annexe aux comptes consolidés 2009 n'ont pas évolué de façon significative.

LES HÔTELS DE PARIS

S.A. au Capital de 660 577 €

Siège Social : 20, avenue Jules Janin
75116 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2010

Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

M.B.V. & Associés
39, avenue de Friedland
75008 PARIS

COREVISE
3/5, rue Scheffer
75016 PARIS

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

LES HÔTELS DE PARIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2010**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Les Hôtels de Paris, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note III-A-1 relative aux modalités d'élaboration des états financiers consolidés qui expose les nouvelles normes et interprétations comptables d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

LES HÔTELS DE PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2010

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris, le 29 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

M. B. V. & Associés

COREVISE



Régis BIZIEN
Associé



Stéphane MARIE
Associé